

SEANCE DU
28 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
56

Date de convocation :
22 juin 2023

Date d'affichage :
29 juin 2023

OBJET :
**Fourniture de matériel de
précollecte et maintenance des
points d'apports volontaires -
Attribution et autorisation de
signature de quatre accords-cadre
à bons de commande**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 66**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 5**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 28 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Sébastien GANE - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Michel CHAVOT
M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Philippe PIGEAU



Vu les articles L 2120-1-3°, L 2124-1, L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2, R 2161-3, R 2161-4, R 2161-5, R 2162-1 et R 2162-13 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres sur appel d'offres ouvert et à bons de commande,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 avril 2023, publiée le 27 avril 2023,

Le rapporteur expose :

« La CUCM fournit aux usagers du service les équipements de précollecte : soit les bacs pour ceux qui bénéficient de la collecte en porte à porte, soit en conteneur aériens ou semi-enterrés pour les habitants qui bénéficient de la collecte de proximité.

La direction de la gestion des déchets se doit d'entretenir les points de proximité.

Les contrats en cours étant arrivés à échéance, une procédure d'appel d'offres ouvert à 5 lots a été lancée le 13 février, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour une durée initiale de 3 ans reconductible une fois pour une durée de 1 an.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de 3 ans de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	Bacs roulants	300 000,00 €
02	Colonnes aériennes	450 000,00 €
03	Conteneurs semi-enterrés	600 000,00 €
04	Lavage et maintenance	750 000,00 €
05	Livraison et maintenance	120 000,00 €

Le montant maximum des prestations pour la période de reconduction de 1 ans de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	Bacs roulants	100 000,00 €
02	Colonnes aériennes	150 000,00 €
03	Conteneurs semi-enterrés	200 000,00 €
04	Lavage et maintenance	250 000,00 €
05	Livraison et maintenance	40 000,00 €

La commission d'appel d'offres du 26 avril 2023 a retenu les offres suivantes, qui se sont révélées économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot 01 l'offre de l'entreprise ESE France SAS (ayant présentée une offre à hauteur de 238 875,50 € HT), pour un montant maximum de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;

- Pour le lot 02 l'offre de l'entreprise ASTECH (ayant présentée une offre à hauteur de 185 065,00 € HT), pour un montant maximum de 450 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;

- Pour le lot 03 l'offre de l'entreprise ESE (ayant présentée une offre à hauteur de 85 790,50 € HT), pour un montant maximum de 600 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;

- Pour le lot 04 l'offre de l'entreprise MINERIS (ayant présentée une offre à hauteur de 353 790,00 € HT), pour un montant maximum de 750 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;

Pour le lot 05, aucune offre n'a été déposée, il est proposé de relancer une consultation ultérieurement.

Une délibération en date du 26 avril 2023 avait été prise pour cette procédure, toutefois une erreur de plume a été constatée concernant les montants maximums de la période initiale des accords-cadres, erreur qui ne remettait pas en cause l'analyse des offres et les attributaires.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics de signer les accords-cadres à bons de commandes à hauteur des montants maximums prévus ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'abroger la délibération du conseil communautaire n° 23SGADL0071 du 26 avril 2023, publiée le 27 avril 2023,
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :
 - Pour le lot 01 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 02 l'entreprise ASTECH SAS – PA Plaine d'Alsace – 7, avenue de l'Europe – 68190 ENSISHEIM, pour un montant maximum de 450 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 03 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 600 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 04 l'entreprise MINERIS Propreté – Les Creusets CD 15 – route de Lançon – 13250 Saint CHAMAS - pour un montant maximum de 750 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 juin 2023
et publié, affiché ou notifié le 29 juin 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

